

<http://agriculture.gouv.fr/thematique-generale/enseignement-recherche>



Baccalauréat Professionnel « Technicien Conseil –Vente de Produits de Jardins »

Le baccalauréat professionnel est un diplôme de niveau IV, il est préparé par la voie initiale (scolaire et apprentissage) et par la formation professionnelle continue. Pour les élèves et apprentis, le cursus est de trois ans après une classe de 3^{ème}. Les élèves suivent respectivement une classe de Seconde professionnelle, Première professionnelle et Terminale professionnelle.

La dimension professionnelle de sa formation permet d'acquérir une expérience qui facilite l'insertion du candidat dans le monde actif.

La spécialité «technicien conseil-vente de produits de jardin » décrit les emplois des salariés expérimentés de niveau IV des entreprises appartenant au secteur de la grande distribution spécialisée dans la jardinerie. Le marché du jardin est composé de 4 familles de produits et d'articles : produits vivants : végétaux d'extérieur et d'intérieur ; produits de jardin ; produits manufacturés ; produits d'aménagement décoration et loisirs. Le secteur de la jardinerie est soumis à l'évolution de la réglementation notamment en matière d'environnement. L'innovation tient une place importante dans la compétitivité.

Cette spécialité est accessible à partir de la seconde professionnelle « Conseil-Vente ».

Emplois visés

La description des emplois visés par le diplôme tient compte de la promotion interne propre au secteur de la distribution, qui peut amener le diplômé d'un emploi de vendeur à celui de responsable de rayon.

Les appellations du ROME, fiche D1209 - Vente de végétaux, correspondant à l'emploi sont les suivantes :

- Vendeur / Vendeuse : conseil en jardinerie / de fleurs / de végétaux / en jardinerie / en matériel de jardinage / pépiniériste
- Adjoint / Adjointe au chef de rayon produits non alimentaires
- Adjoint / Adjointe au responsable de rayon produits non alimentaires
- Chef de rayon jardinerie et animalerie
- Chef de rayon produits non alimentaires
- Manager / Manageuse de rayon produits non alimentaires
- Responsable de rayon produits non alimentaires

Employeurs du secteur

Ce sont essentiellement les jardinerie et le secteur de la grande distribution possédant un rayon jardinerie ou jardinerie-animalerie.

Contenu de la formation du cycle terminal (1^{ère} et Terminale) selon le référentiel

La formation est organisée par modules interdisciplinaires.

Les modules d'enseignements généraux sont communs à toutes les spécialités du Baccalauréat professionnel, les autres modules, spécifiques à l'option ou à la spécialité, concernent l'enseignement professionnel.

La voie initiale scolaire de la formation comprend 56 semaines de formation sur 2 ans (30h par semaine), 14 à 16 semaines de stages, dont 12 prises sur la scolarité.

Modules d'enseignements généraux

MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde.....	308h
MG2 : Langue et culture étrangères.....	98h
MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES*.....	112h
MG4 : Culture scientifique et technologique.....	280h

Enseignements à l'initiative de l'établissement.....112h

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable.....1 semaine

Modules d'enseignements professionnels

MP1: Bases scientifiques et technologiques nécessaires à la commercialisation des produits de jardin.	112h
MP2 : Mercatique.....	70h
MP3 : L'entreprise dans son environnement.....	84h
MP4 : Gestion commerciale d'un espace de vente.....	70h
MP5 : Techniques de vente.....	84h
MP6 : Les végétaux d'intérieur et de jardin.....	98h
MP7 : Les équipements et les fournitures de jardin.....	84h
MAP: Module d'adaptation professionnelle.....	56h

Activités pluridisciplinaires affectées au domaine professionnel.....112h

Stages en milieu professionnel.....14 à 16 semaines

Examen

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une épreuve facultative.

Il prend en compte la formation en milieu professionnel et est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles en cours de formation pour les élèves, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les autres candidats.

Évolution dans l'emploi

Le titulaire du diplôme peut, après quelques années d'expérience, accéder à des emplois à responsabilité dont les appellations varient selon l'entreprise ou le secteur d'activité : Chargé de clientèle, chargé d'affaires, responsable commercial, chef des ventes...

Le commerce est l'un des rares secteurs qui favorise encore la promotion sociale interne. Après quelques années occupées dans un emploi de gestionnaire ou de chef de rayon, le technicien peut prétendre selon son profil, à des emplois d'encadrement (magasin, de groupements d'association de producteurs ...).

Poursuite d'études

Après un Baccalauréat professionnel « Technicien conseil-vente de produits de jardin », l'élève peut :

- préparer un BTS Technico-commercial

Établissements publics et privés proposant la formation Baccalauréat professionnel « Technicien conseil vente en produits de jardin »

[Accéder au moteur de recherche ►](http://enseignement-agricole.agriculture.gouv.fr/etablissements.html) <http://enseignement-agricole.agriculture.gouv.fr/etablissements.html>